

## CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL DU NORD YONNE



### Contexte :

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'Ademe propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels des programmes Cit'ergie et Economie Circulaire.

Il permet d'accompagner les collectivités dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique.

# 1 Description du territoire

## 1.1 Le territoire

### Le territoire du COT : une vision et des projets partagés

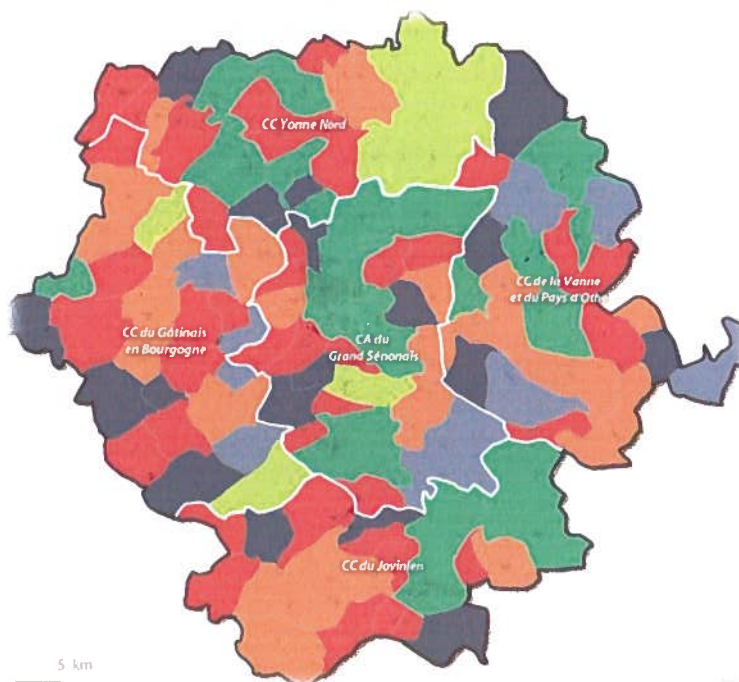
Le territoire du COT se compose de quatre EPCI :

- La communauté de communes de Yonne Nord / 24 483 habitants / Président : Thierry SPAHN
- La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe / 8 851 habitants / Président : Sébastien KARCHER
- La communauté de communes du Jovinien / 23 500 habitants / Président : Nicolas SORET
- La communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne / 17 470 habitants / Président : Jean-François CHABOLLE

Les quatre EPCI porteurs du COT sont membres du Pôle d'Equilibre Territorial du Nord de l'Yonne créé fin 2014 et rassemblant 90 communes sur les 117 que compte cette entité. Dans le territoire du COT, Joigny apparaît comme un pôle urbain secondaire (Sens étant le principal) avec environ 10 000 habitants et un maillage de pôles de proximité se décline au sein de chaque EPCI (Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l'Archevêque). Sur les 117 communes du territoire, 89 ont moins de 1 000 habitants (dont 21 ont entre 100 et 300 habitants), 26 ont entre 1 000 et 4 000 habitants et seules 4 communes ont plus de 4 000 habitants.

Ces collectivités forment une couronne autour de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, pôle urbain majeur (25800 habitants pour Sens et 58 000 au total pour l'agglomération, soit environ la moitié sur Nord Yonne), qui n'a pas souhaité engager de réflexion ou de démarche sur les enjeux de transition à une échelle autre que la sienne. Cette position du Grand Sénonais et les conséquences qu'elle a générées ont été validées par les services de l'État. Le périmètre de COT tel que présenté est par conséquent pleinement légitimé administrativement malgré son caractère atypique et complexe à certains égards.

Malgré ce contexte, les quatre EPCI candidats ont délibéré favorablement entre juillet et octobre 2021 pour s'engager conjointement dans ce processus de COT (cf annexes) et travaillent par ailleurs à l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique qu'ils signeront à la même échelle. Les ambitions portées dans le COT se trouveront naturellement traduites dans le plan d'actions du CRTE.



### **Synthèse de l'économie locale (base territoriale du PETR)**

A l'image de l'ensemble des bassins d'emplois français, le PETR du Nord de l'Yonne a subi, depuis la fin des années soixante, une mutation de son tissu économique en lien avec le processus de tertiarisation. Ainsi, si la répartition des emplois par grands secteurs d'activités souligne clairement le poids du secteur tertiaire dans l'économie locale avec près de 71,5 % des emplois du PETR (une proportion similaire à celle du département et de la nouvelle région mais en deçà du niveau national 75,9 %) le poids des secteurs primaire et secondaire permettent, quant à eux, de révéler la spécificité du territoire.

En effet, comparativement aux deux territoires de références, le PETR du Nord de l'Yonne bénéficie d'une plus forte représentativité du secteur industriel fort qui concentre plus de 18 % des emplois du territoire (contre 1,2 % pour la France, 16,6 % pour le département et 17,3 pour la Région), soit plus de 7 600 emplois en 2013 et d'un secteur agricole un peu moins développé (3,5 % des emplois contre 3 % en France, 4,3 % pour la région et 5,7 % pour l'Yonne).

A l'échelle infra territoriale, si la tertiarisation de la sphère productive touche de manière quasi-similaire l'ensemble des EPCI, la concentration des autres emplois reflète certaines spécialisations : La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Communauté de Communes du Jovinien se distinguent par une plus forte concentration d'emplois industriels (entre 3,8 et 10,4 points de plus que les autres EPCI). Les franges Ouest et Est du territoire ont, quant à elles, un profil agricole plus marqué (17,3 % des emplois pour la CCVPO et 7,3 % pour la CCGB), et le nord du territoire possède une filière « construction » plus affirmée.

### **Synthèse de l'activité agricole (base territoriale PETR)**

La part de l'espace agricole représente 1098 km<sup>2</sup> soit 58 % du territoire du PETR. L'agriculture dans le PETR est une activité importante qui subit les aléas économiques (PAC, mondialisation) et climatiques (période de pluviométrie intense ou de sécheresse) et doit s'adapter continuellement. Des zones de grandes cultures céréalières et oléoprotéagineux (orge, colza, blé, ...) composent la majorité de l'espace agricole du PETR (93 % des surfaces déclarées à la PAC) et s'inscrivent dans une approche productive tournée vers les marchés extérieurs.

Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Quelques productions avicoles et laitières existent dans le Gâtinais en Bourgogne, le Pays d'Othe et le Jovinien. Quant aux prairies, elles sont en retrait de 15 % sur l'ensemble de la Bourgogne ce qui est à corréliser avec le recul des zones d'élevage (bovins, ovins...).

D'autres activités ponctuent l'espace agricole, comme la viticulture concentrée dans le Jovinien sur environ 40 hectares, avec les cépages de pinot noir et gris et de Chardonnay. Il existe une appellation bourguignonne Côte Saint-Jacques. Historiquement, Joigny a possédé jusqu'à 700 hectares de vignes. L'activité a été réduite au fil des années et décimée avec le Phylloxera, avant de connaître une reprise plus limitée.

### **Présentations individuelles**

#### **Territoire de la CC du Jovinien / 23 500 habitants**

(Voir cartographie fournie en annexe)

Président : Nicolas SORET

La communauté de communes du Jovinien compte 19 communes (23 500 habitants) : Béon, Brion, Bussy-en-Othe, La Celle-Saint-Cyr, Cézy, Champlay, Chamvres, Cudot, Joigny, Looze, Paroy-sur-Tholon, Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint-Romain, Verlin, Villecien, Villevallier.

Elle est située à 140 kilomètres au Sud de Paris, 25 kilomètres au Nord-Ouest d'Auxerre, 27 kilomètres au Sud de Sens, et 10 kilomètres à l'Ouest de Migennes, et occupe une surface de 4 467 hectares.

Ville centre du Jovinien, Joigny apparaît, au sein du territoire du PETR du Nord de l'Yonne, comme un pôle urbain moyen qui structure un système territorial distinct à la fois très en lien avec le nord de l'Yonne mais également tourné vers l'Auxerrois. Il s'agit ainsi d'un pôle relais, secondaire par rapport au pôle urbain qu'est Sens, mais qui fait office de centralité à une échelle plus restreinte que Sens.

Joigny est située sur l'Yonne navigable qui réunit le bassin de la Seine au bassin de la Saône par le canal de Bourgogne et au bassin de la Loire par le canal du Nivernais.

Trois axes routiers (RN 6, RD 943, RD 955), une ligne de chemin de fer importante et une voie d'eau y convergent ou la traversent. La qualité de la desserte et l'échangeur de l'A6 participent particulièrement au développement urbain et économique de la commune.

Le territoire jovinien bénéficie d'un certain nombre d'atouts qui sont le fruit d'une situation géographique et historique avantageuse mais aussi de politiques publiques volontaristes menées depuis plus d'une décennie sur notre territoire.

### **Territoire de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne / 17 470 habitants** (Voir cartographie fournie en annexe)

Président : Jean-François CHABOLLE

Le territoire du Gâtinais en Bourgogne est situé au nord-ouest de l'Yonne. Limitrophe de la Seine et du Loiret ; il profite de sa situation aux portes de l'Île de France en bénéficiant des activités franciliennes, tout en préservant un cadre de vie et le caractère rural des villages de la communauté de communes.

L'intercommunalité du Gâtinais, présidée depuis 2020 par Jean-François CHABOLLE maire de Vallery, regroupe une population de 17 470 habitants en 2020, répartie sur 26 communes à caractère rural représentant une superficie de 404 km<sup>2</sup>.

4 communes comptent plus de 1 000 habitants, Sait Valérien, Chéroy, Egriselles le Bocage et Nailly. 11 communes comptent de 500 à 1000 habitants et 11 communes moins de 500 habitants.

Cependant, même si le territoire intercommunal du Gâtinais reste rural, sa localisation au nord-ouest du territoire de l'Yonne le rend très attractif notamment avec la proximité des axes autoroutiers.

### **Territoire de la CC de la Vanne et du Pays d'Othe / 8 851 habitants** (Voir cartographie fournie en annexe)

Président : Sébastien KARCHER

La CCVPO constitue un territoire positionné au nord-est du département de l'Yonne, tourné vers Sens dont la distance par rapport à ce pôle varie de 10 à 27 km suivant le lieu du territoire. La CCVPO est limitrophe de la Champagne et se situe à 45km par l'A5 du centre de Troyes (point de référence central du territoire : commune de Les Sièges).

La communauté de communes regroupe 22 collectivités depuis le 1er janvier 2016 et la dernière création de commune nouvelle (Les Vallées de la Vanne regroupant Chigy, Theil sur Vanne et Vareilles). Villeneuve l'Archevêque constitue la collectivité principale de la CCVPO en nombre d'habitants (1175 au recensement de 2013) et de services. Elle est talonnée par Cerisier (991 habitants). Soit 2 communes « pôles » réparties entre le nord et le sud du territoire.

Les habitants du territoire se dirigent principalement vers 3 bassins de vie (Sens, Aix en Othe et Saint Florentin) et se situent par rapport aux aires urbaines de la façon suivante :

- Pour la partie Sud et Est, dans la couronne de Sens (grand pôle) ;
- Pour la partie Est et Nord (dont Villeneuve l'Archevêque), dans la catégorie « Communes multipolarisées des grandes aires urbaines » ;
- Pour la partie sud-Est, dans les catégories « Autres multipolarités » ou « communes isolées hors influence des pôles ».

Elle est membre du PETER de Nord Yonne et présente une surface de 401,9 km<sup>2</sup> et une densité de 22 habitants au km<sup>2</sup>. La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe correspond à l'EPCI présentant le plus petit nombre d'habitants par rapport aux autres communautés de communes du PETER pour un nombre de communes globalement similaires.

## **Territoire de la communauté de communes Yonne Nord / 24 483 habitants**

(Voir cartographie fournie en annexe)

Président : Thierry SPAHN

La communauté de communes Yonne Nord (CCYN) est située dans la région administrative Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de l'Yonne (89).

Sa position stratégique à l'extrême nord du département, limitrophe des régions Île-de-France (Seine-et-Marne) à l'ouest et au nord, et Grand-Est (Aube) au nord-est, qualifie la CCYN comme « porte d'entrée » du département depuis le territoire francilien, dans l'aire d'influence de la métropole parisienne.

La CCYN est intégrée au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETER) Nord Yonne, avec les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et du Pays d'Othe, du Jovinien, et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais. Le PETER constitue la frange nord de la région Bourgogne Franche-Comté. Il se situe sur l'axe Paris-Lyon, au carrefour de 3 autres régions : l'Île-de-France au nord, la région Centre à l'ouest, et la Champagne-Ardenne à l'est.

La CCNY s'étend sur une surface de 371 km<sup>2</sup>, et compte 24 483 habitants (population municipale, INSEE 2015). Elle est composée de 23 communes : Champigny, Chaumont, Compigny, Courlon-sur-Yonne, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Pailly, Plessis-Saint-Jean, Pont-sur-Yonne, Perceneige, Saint-Sérotin, Serbonnes, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Vinneuf.

## **STRUCTURE DES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES PAR LE PROJET DE COT**

### **Statuts des EPCI**

Les compétences obligatoires/optionnelles et facultatives des quatre sont fournies en pièces annexes

Annexe 1 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Jovinien

Annexe 2 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Gâtinais en Bourgogne

Annexe 3 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Yonne Nord

Annexe 4 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Vanne et Pays d'Othe

### **Récit du territoire et ses orientations et politiques structurantes :**

Les quatre EPCI porteurs de la candidature au titre d'un COT avec l'ADEME travaillent conjointement depuis quelques années sur des politiques conjointes de développement territorial initiées dans le cadre du PETER Yonne Nord en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté notamment. Un projet de territoire établi en 2015 a

permis d'identifier les interactions existantes et les problématiques que partagent au quotidien les habitants de ces territoires d'une part mais également celles relevant d'enjeux plus nationaux ou globaux.

Au-delà de la dynamique de contractualisation initiée par la région (contrat de territoire), ces quatre EPCI ont travaillé ensemble (avec le Grand Senonais) la question de l'aménagement durable de l'espace au travers de l'élaboration d'un SCOT qui est au stade de l'enquête publique.

Le partage des problématiques et enjeux liés à la transition énergétique et écologique des territoires est né en 2018 avec l'obligation réglementaire que trois des cinq EPCI membres du PETR avaient d'élaborer un PCAET. Le Grand Senonais a alors fait le choix d'une démarche à l'échelle de son seul périmètre. Le Jovinien et la CC Yonne Nord ont en revanche décidé de mener ce travail conjointement et proposé au Gâtinais et à la Vanne et Pays d'Othe de s'engager également (de façon volontaire) sur la base d'un groupement de collectivité. L'objectif était de partager les diagnostics et les enjeux, de mutualiser les réflexions, d'identifier les problématiques communes et de définir des pistes d'actions cohérentes et porteuses de sens.

Ce partenariat s'est récemment renforcé sur la question de l'alimentation durable avec un projet de PAT à l'échelle des quatre EPCI.

Enfin, ce périmètre sera également celui d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont le protocole d'engagement vient d'être signé. Le travail d'élaboration de la stratégie et du plan d'action va débiter pour une approbation fin décembre 2021. Une fiche action spécifique au COT sera intégrée.

## 1.2 Actions du territoire sur thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire

*Avancement des politiques territoriales et programmes territoriaux liés :*

### **POLITIQUES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE**

#### **Schéma de Cohérence Territoriale du Nord de l'Yonne (SCOT)**

Le périmètre de COT présenté est intégré au SCOT Nord Yonne actuellement au stade de l'enquête publique. En effet, la communauté d'agglomération de Sens est dans le périmètre du SCOT.

En effet, depuis 2016, les élus des cinq intercommunalités du PETR du Nord de l'Yonne (Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes de Vanne et Pays d'Othe, Communauté de communes Yonne Nord et Communauté d'Agglomération du Grand Senonais) s'attachent à l'élaboration du premier projet territorial à l'échelle du Pôle d'Equilibre.

La stratégie d'intervention déterminée par les élus en termes d'aménagement et de développement durable pour le territoire est guidée par trois enjeux majeurs :

- Le renforcement de la **fonction résidentielle** du territoire,
- La préservation et la valorisation des **atouts paysagers et patrimoniaux** du territoire,
- Le développement des **capacités d'innovation** et d'excellence.

Après une phase de diagnostic, le PADD a décliné trois axes d'intervention :

- Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable,
- Façonner l'identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous,
- Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d'un projet commun.

## Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

Collectivité	État d'avancement
CC Jovinien	PLUI approuvé le 18 décembre 2019
CC gâtinais en Bourgogne	Suite à la prise de compétence de l'aménagement du territoire, le conseil communautaire a délibéré le 30 novembre 2015 pour lancer la procédure d'élaboration d'un P.L.U.I sur l'ensemble du territoire alors composé de 23 communes. L'accueil de 3 communes supplémentaires le 1er janvier 2016 a confirmé cette volonté par une nouvelle délibération datée du 10 février 2017. Depuis 2018, les 26 communes sont engagées ensemble dans une démarche de P.L.U.I.
CC Vanne et Pays d'Othe	Le conseil communautaire a approuvé le 26 mai 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC Vanne et Pays d'Othe.
CC Yonne Nord	Prescription d'un PLUI intercommunal en décembre 2015. Elaboration du PADD en cours.

### POLITIQUE EN MATIERE DE DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Les quatre EPCI porteurs de la démarche de COT sont naturellement compétents en matière de gestion et de collecte des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence comprend la prévention et la réduction, le réemploi et la réutilisation, la valorisation matière, les autres valorisations et l'élimination des déchets.

Les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et du Pays d'Othe et du Jovinien sont adhérentes au Syndicat des Déchets du Centre Yonne à qui elles ont délégué l'élaboration d'un **PLPDMA** en 2018. Chaque collectivité a ensuite délibéré sur les objectifs propres à leur territoire en matière de prévention déchets. Cet outil de planification respecte donc la volonté et les ambitions propres à chaque collectivité, tout en permettant de proposer un plan d'actions cohérent et concerté à l'échelle du Centre Yonne.

De façon plus large, le SDCY poursuit des missions de prévention auprès de ses collectivités membres sur 3 thématiques principales et historiques :

- l'alimentation et le gaspillage alimentaire ;
- le compostage et le jardinage naturel ;
- prévention : les alternatives au tout jetable et à l'usage unique.

Un effort conséquent sera aussi consenti pour le développement d'espaces de réemploi en déchèterie comme l'impose la loi AGECE ainsi que l'accompagnement aux porteurs de projets.

## POLITIQUES EN MATIERE DE CLIMAT – AIR- ENERGIE

### Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Les 4 EPCI qui présentent leur candidature au titre de ce COT ont engagé une démarche commune d'élaboration d'un PCAET en 2018. Deux des quatre EPCI ne sont pas des collectivités dites « obligées » mais les espaces concernés partagent des problématiques semblables qu'il a semblé pertinent d'aborder à une échelle territoriale plus large et de façon mutualisée.

La démarche d'élaboration en est à la définition du plan d'actions. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au SDEY en 2018 pour en favoriser l'émergence compte tenu des particularités de ce territoire qui, comme pour le COT n'inclue pas le Grand Sénonais. La période de crise sanitaire a fortement freiné l'avancée du dispositif et il est aujourd'hui envisagé une approbation à l'été 2022. Le bureau d'étude BL Evolution a travaillé aux côtés des quatre collectivités depuis le début.

### Bilan des GES et consommations énergétiques par territoire (base 2015)

Collectivité	Emissions GES	Consommation énergétique	Consommation Répartition par secteur
CC Jovinien	36,5 MWh/habitant	7,4 tCO2e/habitant	Bâtiment 36 % Transport routier 47 % Agriculture 4 % Industrie 10 %
CC Yonne Nord	5,6 tonnes/habitant	26,4 MWh/habitant	Bâtiment 37% Transport routier 44% Agriculture 6% Industrie 6%
CC Gâtinais en B	Données existantes à fournir ultérieurement	Données existantes à fournir ultérieurement	Données existantes à fournir ultérieurement
CC Vanne et Pays d'Othe	Données existantes à fournir ultérieurement	Données existantes à fournir ultérieurement	Données existantes à fournir ultérieurement

Un bilan des émissions de GES et des consommations d'énergie a été effectué pour les quatre EPCI au lancement de la démarche sur la base de données 2015 et a permis de disposer d'un état « 0 » et de définir les scénarii souhaités. Ces éléments ont également permis d'identifier les priorités au sein de chaque EPCI. Les données manquantes existent et seront fournies rapidement.

### Priorités des EPCI

Collectivité	État d'avancement
CC Jovinien	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver les espaces naturels et la biodiversité</li><li>- Accroître la rétention carbone du territoire et préserver et augmenter la qualité des sols</li><li>- Viser l'autonomie énergétique à 2050 (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse hydrogène)</li><li>- Développer les alternatives à la « voiture solo » et favoriser le recours à des modes de déplacements dits actifs.</li><li>- Favoriser la rénovation énergétique</li><li>- Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux et les commerces de proximité</li><li>- Rendre exemplaire le bâtiment public et l'éclairage</li></ul>

<b>CC gâtinais en Bourgogne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les besoins de se déplacer (télétravail, services de proximité...) et lutter contre la voiture individuelle</li> <li>- Favoriser la rénovation énergétique et le changement de chaudières chez les habitants tout en montrant l'exemple sur le patrimoine public et l'éclairage. Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les bailleurs sociaux.</li> <li>- Développer les énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse)</li> <li>- Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes, préserver et augmenter la qualité des sols. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux</li> <li>- Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone</li> </ul>
<b>CC Vanne et Pays d'Othe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les éco-gestes et la rénovation énergétique du bâti public et privé</li> <li>- Développer les alternatives à la « voiture solo » (transports en commun, transports scolaires, développer le télétravail, le covoiturage, les mobilités actives et l'éco-conduite)</li> <li>- Mutualiser les moyens de communication au sein du PETR</li> </ul>
<b>CC Yonne Nord</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment : rénovation énergétique, changement de chauffage, sensibilisation des habitants</li> <li>- Limiter l'usage de la voiture solo en favorisant les transports en commun, le covoiturage et les mobilités actives</li> <li>- Développer les énergies renouvelables : solaire, bois, déchets</li> </ul>

### Enjeux croisés entre les quatre EPCI

Enjeux croisés	CC Jovinien	CC Gâtinais en B	CC Vanne Pays d'O	CC Yonne Nord
Développer les alternatives à la « voiture solo » et favoriser les modes de déplacements dits « actifs » et peu impactant en matière de CO2	X	X	X	X
Favoriser les éco-gestes et la rénovation énergétique du parc privé et public	X	X	X	X
Viser l'autonomie énergétique et développer les ENR	X	X		X
Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes, préserver et augmenter la qualité des sols et de la ressource en eau. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux	X	X		X

**Il ressort clairement que la mobilité, la sobriété et l'efficacité énergétique, l'agriculture et l'alimentation durables ainsi que la production énergétique renouvelable sont des enjeux forts et communs aux quatre EPCI porteurs de la démarche de COT.**

## POLITIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION DURABLE

### Conventionnement GRAND PARIS

Dans le cadre d'un contrat de réciprocité signé entre les PETR du Grand Auxerrois, du Nord de l'Yonne et la ville de Paris en 2019, ces trois entités ont affirmé leur volonté de faire de l'exigence de protection des ressources en eau et des attentes de la commande publique en restauration collective une opportunité pour la conversion agro-écologique et le développement des produits alimentaires à haute qualité environnementale à l'échelle des 2 PETR.

Les partenariats à l'œuvre répondent conjointement aux objectifs des collectivités de l'Yonne et de la Ville de Paris et sont triplement gagnants :

- Garanties apportées à la **qualité de l'eau** potable puisée dans les sources de la Vallée de la Vanne et du Lunain et consommée par les habitants de la capitale et par les icaunais ;
- Garanties apportées à la qualité des produits proposés **pour l'alimentation locale et aux enfants des cantines parisiennes** ;
- **Garanties commerciales** apportées aux producteurs icaunais engagés dans des contrats d'approvisionnement liés à cette charte, dont les producteurs bio.

Ce constat étant fait, il nécessite l'intégration de la thématique alimentation dans toutes les strates de réflexion des politiques publiques locales ainsi que de développer de nombreux projets localement (transformation, diversification des cultures etc.).

**Conscientes des enjeux comme des opportunités inhérents à ce partenariat les quatre EPCI porteurs de la démarche de COT souhaitent s'unir pour élaborer un projet alimentaire territorial sur la base du diagnostic conduit en 2020-2021 par le Jovinien.**

### Projet Alimentaire Territorial

#### Etape 1 à l'échelle du Jovinien : Réalisation d'un diagnostic alimentaire territorial : 2020 - 2021

*Objectif : « Connaître l'offre et la demande alimentaire d'aujourd'hui pour améliorer celles de demain »*

La CCJ a répondu en 2019 à l'appel à projet « Alimentation, agriculture et territoire » de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le but d'analyser le tissu productif et les canaux de distribution existants, étudier l'évolution des besoins et des habitudes de consommation, posant ainsi les premiers jalons d'une stratégie alimentaire sur le moyen et long terme à l'échelle de notre territoire.

En 2020 et 2021, la démarche alimentaire du Jovinien comprend plusieurs volets dont :

- Un **diagnostic du système alimentaire** réalisé par un prestataire externe : mieux comprendre l'offre alimentaire locale et anticiper les risques afférents pour proposer un scénario allant dans la voie de la résilience alimentaire du territoire de la CCJ.
- Une **caractérisation de la demande alimentaire**, sous forme d'enquêtes, auprès des habitant-e-s, des producteurs et productrices et des acteurs du système alimentaire (distribution, restauration)
- Un **diagnostic qualitatif de la restauration collective** du territoire pour mieux aborder les problématiques liées à l'introduction de denrées alimentaire à haute qualité environnementale dans les menus proposés.

Le diagnostic du système alimentaire a montré que l'agriculture du jovinien est marquée par une certaine vulnérabilité liée la prédominance des filières grandes cultures. Il a aussi mis en exergue la nécessité de réimplanter de petites unités de transformation et la reconnexion de la restauration hors domicile aux filières locales. La reterritorialisation de certaines filières (élevage, luzerne etc.), la diversification des productions (légumineuses) et le développement des circuits courts doivent être une priorité pour le territoire.

#### *La pertinence d'un PAT*

Un PAT pourrait donner au territoire l'opportunité de mettre en place certaines actions structurantes :

- Le recensement des terrains cultivables mais aujourd'hui inexploités qui peuvent représenter, par leur valorisation, un potentiel fort dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire ;
- Le développement d'une offre de formations dédiées à l'agriculture et à l'alimentation ;
- Le recensement de terres communautaires susceptibles de pouvoir accueillir des projets agricoles et nourriciers, par l'insertion ou non (espace tests agricoles etc.) ;
- Une réflexion sur la relocalisation de certains outils de transformation indispensable dans l'autonomisation du territoire sur le volet alimentation : légumerie, conserverie, etc.
- La possibilité de créer les conditions propices au développement des circuits courts ;
- Intégrer le sujet de l'alimentation comme un vecteur de lien social ;
- Un programme d'animations grand public afin de permettre une meilleure identification et un attrait plus marqué de tout un chacun pour les sujets abordés.

**En mai dernier, les conclusions de ce diagnostic alimentaire et des perspectives qu'il permettait d'entrevoir ont été présentée aux trois autres EPCI partenaires du Jovinien. Le principe d'un élargissement de la démarche a été validé.**

## **POLITIQUE EN MATIERE DE PATRIMOINE**

### **Rénovation énergétique du patrimoine bâti**

Deux niveaux d'intervention seront travaillés par les collectivités porteuses du COT : l'efficacité énergétique du patrimoine public et la rénovation du parc privé pour lutter contre la précarité énergétique des ménages. Le CRTE en cours d'élaboration mettra l'accent sur le rôle d'exemplarité que les collectivités se doivent de jouer dans ce domaine. Elles doivent par ailleurs impulser et accompagner pour massifier la rénovation du parc.

- Ouverture d'une Maison de l'habitat à Joigny en janvier 2022 (Guichet unique)
- Plusieurs opérations de rénovation ou de rénovation exemplaires sur l'ensemble du territoire porteur du COT

### **Eclairage public**

Une politique d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage public au sein des communes est actuellement en cours avec le SDEY comme partenaire opérationnel et financeur. Le passage en LED devient systématique.

## **POLITIQUE EN MATIERE DE MOBILITÉ ET DE TRANSPORT**

### **Mobilité durable**

La mobilité et la nécessité de repenser les modes de déplacements sur le territoire du COT sont des enjeux clairement partagés entre les collectivités porteuses de la démarche. Plusieurs initiatives et actions ont déjà vu le jour et monteront en puissance au cours des 10 prochaines années.

#### Mobilités actives

- Aménagement (ou projets d'aménagement) de vélo-routes sur les périmètres des 4 EPCI
- Projet d'aménagement du centre-ville de Joigny pour en faire une ville « Amie des vélos »

#### Mobilités inclusives

- Expérimentation Plateforme mobilité des seniors sur le territoire du Jovinien et de la Vanne Pays d'Othe
- Expérimentation MobiliTerre sur le territoire du Jovinien : la mobilité des jeunes et des seniors, quels constats ? quelles solutions locales ?

#### Mobilités propres

- Certaines collectivités se sont dotées de véhicules techniques et de services moins polluants (flottes électriques)
- Installation de bornes de recharges en partenariat avec le SDEY

## **POLITIQUES CONTRACTUELLES ET PARTENARIATS**

### ***Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)***

Les quatre EPCI porteur de la démarche du COT se sont engagés dans l'élaboration d'un CRTE qui portera sur le même périmètre. Une fiche action COT sera intégrée afin de marquer très clairement la nécessité de mener les deux démarches conjointement et en parfaite cohérence. Le CRTE sera signé à la fin 2021. Une ingénierie dédiée en permettra l'animation et le déploiement.

### ***Petites Villes de demain***

Les communes de Joigny et de Villeneuve-l'Archevêque ont été récemment retenue dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain sur la base d'enjeux portant sur la revitalisation et/ou la reconquête de leurs centres et des services aux usagers.

### ***Contrat de territoire Région Bourgogne Franche Comté***

Le PETR Nord Yonne est signataire d'un contrat de territoire avec la Région Bourgogne Franche Comté sur la thématique principale de l'attractivité des territoires et les politiques d'accueil de nouvelles populations.

Ce contrat prend fin en décembre 2021 et la question d'une nouvelle dynamique à la même échelle se pose compte tenu de la posture du Grand Sénonais.

### **Concernant les labels :**

Aucune des quatre collectivités concernées par le projet de COT n'est actuellement labellisée ou en cours de labellisation dans le domaine de la transition énergétique.

## **CARTOGRAPHIE DES ACTEURS**

### **Partenaires stratégiques**

- ADEME Bourgogne Franche Comté
- Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Conseil Départemental de l'Yonne
- Préfecture et DDT de l'Yonne
- Syndicat des Déchets Centre Yonne
- Chambre d'Agriculture de l'Yonne
- GABY 89
- Ville de Paris et Grand Paris
- Syndicat départemental d'Energies de l'Yonne
- SEM Yonne énergie

### **Partenaires opérationnels**

- ADIL Espace Info Energie de l'Yonne
- CAUE de l'Yonne
- BPI France
- Agence régionale de la biodiversité
- Agence de l'eau Seine Normandie
- EPTB Seine Grands Lacs
- Pôle Emploi
- Maison de l'habitat de Joigny et du Jovinien

### **Partenaires institutionnels/organisés intermédiaires privés ou parapublics**

- Chambre de commerce et d'Industrie de l'Yonne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne
- Organisations professionnelles : CAPEB et FFB

- Yonne Développement et Yonne équipements
- FDFR89
- CPIE89/58
- Agence de Développement Touristique de l'Yonne
- Office de tourisme de Joigny et du jovinien
- Boutique de Gestion Nièvre Yonne
- Mobil-Eco
- MobiliTerre

### **Partenaires associatifs et issus de la société civiles**

- Associations environnementale et porteuses de démarches de transition (les interlocuteurs clés seront à identifier pour chaque territoire)

## **Description détaillée de l'opération**

La démarche se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :

### Phase 1

- Audits des référentiels nationaux Cit'ergie et économie circulaire identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
- Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.
- Définition des objectifs du contrat

### Phase 2

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
- Evaluation au bout de 4 ans de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels Cit'ergie et économie circulaire.

## **2 Objectifs et résultats attendus**

### **2.1 Phase 1 : Organisation et définition d'un cap**

**Nota bene** : Des formats ou exceptions supplémentaires spécifiques pourront être proposées par les directions régionales selon les contextes locaux et les programmes en cours notamment avec leurs partenaires régionaux.

Au-delà de la mise en place administrative et technique du COT, sa mise en œuvre repose sur une condition incontournable : la concertation et la co-construction impliquant élus, citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce le plus tôt possible dans la démarche.

De ce fait, dans le cadre de la présente démarche, les quatre communautés de communes impliquées dans ce COT ont choisi de nommer :

- Des référents internes sur le plan politique
- Des référents internes sur le plan technique

De constituer :

- 1 comité de pilotage mutualisé (vocation politique) qui fixera les orientations politiques et stratégiques, suivra la mise en œuvre et rendra des arbitrages. Ce comité sera composé des présidents des 4 EPCI et de leur élu référent, de la Direction régionale ADEME BFC, du coordonnateur du dispositif mutualisé et du chargé de projet.
- 1 comité de suivi mutualisé (vocation plus technique) qui rassemblera les partenaires institutionnels du COT autour des collectivités porteuses et de l'ADEME
- 1 comité élargi mutualisé « le club climat » (vocation de concertation et de diffusion) composé d'acteur de la société civile en lien direct avec la thématique.

Et enfin de mobiliser :

- Les commissions environnement de chaque EPCI tout au long de la démarche
- Les bureaux (ou conférences) des Maires de chaque EPCI
- Les conseils communautaires de chaque EPCI

**Le bénéficiaire s'engage à définir et mettre en place :**

### 2.1.1 Des référents internes

**Identification pendant la phase 1 et pour toute la durée du contrat :**

- Les élus référents de la démarche

Compte tenu de la caractéristique particulière du COT présenté, il est proposé d'identifier trois élus référents au niveau de la collectivité signataire pour en favoriser le portage et le rayonnement que ce soit au niveau du Jovinien mais également en dehors.

Collectivité	Nom de l'élu identifié	Qualité
CC Jovinien (Collectivité signataire)	Yannick VILLAIN	Vice-Président de la CC du Jovinien en charge de l'environnement et du développement durable  Maire de la commune de la Celle Saint Cyr
CC Jovinien (Collectivité signataire)	Frédérique COLAS	Conseillère communautaire 1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire de Joigny Conseillère départementale du canton de Joigny
CC Jovinien (Collectivité signataire)	Claude SCIBOZ	Conseiller communautaire Membre de la commission environnement de la CCJ
CC Gâtinais en Bourgogne	Jean-François CHABOLLE	Président de la CC du Gâtinais en B Maire de Vallery
CC Yonne Nord	Thierry SPAHN	Président de la CC Yonne Nord Maire de Villeblevin
CC Vanne et Pays d'Othe	Sébastien KARCHER	Président de la CC Vanne et Pays d'Othe Maire de Villeneuve l'Archevêque

- Les **Référent/e(s) et animateurs/trice** de la démarche de transition écologique au sein des EPCI porteurs ;

Collectivité	Nom du référent et de l'animateur	Qualité	Quotité ETP
CC Jovinien (Collectivité signataire)	Béatrice MINOIS	DGS Adjointe ville de Joigny et communauté de communes du Jovinien	15 %

		Identifiée en qualité de référente- de la démarche globale	
CC Gâtinais en Bourgogne	Francis SODO	Responsable du service environnement de la CC du Gâtinais en Bourgogne Référent	20 %
CC Yonne Nord	Marie-Christine HERVAULT	Responsable du service urbanisme et développement économique de la CC Yonne Nord	20 %
CC Vanne et Pays d'Othe	Corinne ROUSSELLE	DGS de la CC Vanne et Pays d'Othe	10 %
Multi-EPCI	Chef de projet COT	Recrutement à intervenir en janvier 2021	100 %
	Animateur COT 2	Recrutement à intervenir en janvier 2021	100 %

## 2.1.2 Les instances du COT

### *Le Comité de pilotage mutualisé*

Composition	Fréquence
Présidents des 4 EPCI et de leur(s) élu(s) référent(s),  Direction régionale ADEME BFC,  Coordonnateur du dispositif mutualisé  Chargé de projet COT  DGS des EPCI porteurs du COT	A minima : 2 rdv par an en début et fin d'année civile pour fixer les objectifs et évaluer les résultats avant l'audit  Et autant que nécessaire pour tout besoin d'arbitrage, de réorientation, de recomposition, etc...

Il est proposé que la présidence de ce comité de pilotage soit tournante entre les quatre présidents d'EPCI. Le pilotage principal prend naturellement appui sur le signataire principal de la contractualisation avec l'ADEME mais cela n'empêcherait nullement un portage partagé de l'instance décisionnelle.

Rôle du comité de pilotage :

- Assurer le bon déroulement des actions engagées, de relever les difficultés et d'arbitrer sur la réorientation des actions/moyens
- Réaliser un suivi financier des actions majeures initiées par la phase 1 et tout au long du contrat,
- Procéder au bilan et à l'évaluation des actions au terme de l'année en cours,
- Approuver et de bâtir le contenu des actions pour l'année suivante.

### *Le Comité technique mutualisé*

Instance de suivi opérationnel du COT. Il réunit à la fois les porteurs de la démarche mais également des partenaires extérieurs qui contribuent à sa déclinaison et à sa réussite.

Collectivités/ Partenaire	Élus référents	Animateurs	Responsables des directions	DGS
CC Jovinien (Collectivité signataire)	Nicolas SORET Yannick VILLAIN Claude SCIBOZ Frédérique COLAS	2 ETP COT dédiés à recruter  1 chef de projet COT	Benjamin PETIT Direction technique CCJ Dorothee DEHAYE, Responsable service environnement CCJ Karine PERREVE, chargée de projet PCAET CCJ Clément BENOIT, Chargé de développement économique CCJ Valentin MARTIN, chef de projet SCOT Corinne THOLON, Directrice Maison de l'habitat	Hélène GREMET (DGS) Béatrice MINOIS (DGA)
CC Gâtinais en Bourgogne	Jean-François CHABOLLE	1 chargé d'étude COT	Francis SODO, Responsable du service environnement de la CC du Gâtinais en Bourgogne / PCAET	Guillaume WILLEME (DGS)
CC Yonne Nord	Thierry SPAHN		Marie-Christine HERVAULT Responsable du service urbanisme et développement économique de la CC Yonne Nord / PCAET	Michelle HERMAN (DGS)
CC Vanne et Pays d'Othe	Sébastien KARCHER		Nathalie COURSIMAULT, chargée de mission environnement (déchets, PCAET)	Corinne ROUSSELLE (DGS)
ADEME BFC	Blandine AUBERT, Directrice  Laurence DUBOURG  Frédéric JAN			
Conseil régional de Bourgogne Franche Comté	Représentant à définir			
DDT de l'Yonne service mobilité/énergie	Eric BONNOTE, Mission aménagement durable Emmanuel BRILLEZ			
SDCY			Massimo BRANCACCIO, chargé de mission  Geoffrey PASTUREAU,	

			Chargé de mission	
CD89	Service Aménagement du Territoire	François-Régis de CASABAN – Directeur du Pôle Attractivité et animation du Territoire Guy PERETZ – Directeur du Pôle Environnement		

***Un comité élargi mutualisé « Club climat » :***

Il serait constitué d'élus (maires du territoire, vice-présidents de la CCPF...), d'institutionnels et partenaires, de professionnels, d'associations et de citoyens. Il serait ouvert à tous les volontaires du territoire. Rôle : Il s'agirait de l'instance d'expression des acteurs parties prenantes de la démarche sur le territoire ainsi qu'un lieu de partage.

***Animation de la démarche en continue au sein de chaque EPCI***

Les commissions environnement et développement durable des quatre EPCI seront mobilisées sur le suivi du COT en interne à chaque collectivité. Elles assureront le lien avec la démarche de PCAET qui se finalisera au cours de l'année 1 du COT et se déclinera tout au long des années 2-3 et 4.

Un point relatif à l'avancement du COT/PCAET sera également proposé tous les deux mois en conférence des Maires (ou bureau des Maires selon la collectivité) et deux fois par an devant le conseil communautaire.

**2.2 Une gouvernance interne**

Le bénéficiaire s'engage à développer une transversalité dans ses services pour favoriser l'émergence d'actions pour la transition écologique dans l'ensemble de ses services et de ses politiques.

Une culture de la transversalité sera à infuser ou à renforcer au sein de chaque EPCI impliqué dans la démarche afin de cela devienne un automatisme de réfléchir un projet sous le prisme de la transition énergétique avant de le déployer sur un territoire.

Un travail de sensibilisation des équipes est à programmer car de nombreux services fonctionnent encore « en tuyaux d'orgue ».

**2.3 Une gouvernance externe**

Le bénéficiaire s'engage à mettre en place ou renforcer une gouvernance avec des acteurs du territoire pour enrichir son plan d'actions et être en phase avec les besoins du territoire.

Il est prévu de créer un « club climat » autour du COT, sa vocation sera justement celle de l'implication des acteurs du territoire pour rendre la démarche efficace et opérationnelle rapidement. Le comité technique impliquera lui aussi fortement certains partenaires extérieurs de premier ordre.

**2.4 Les Audits Cit'ergie et Economie Circulaire**

Le bénéficiaire s'engage à réaliser des audits sur la base des référentiels Cit'ergie et économie circulaire. Les auditeurs sélectionnés par l'Ademe remettront des rapports d'audit qui constitueront les deux premiers rapports d'avancement de la phase 1. Ils permettront de définir la performance du bénéficiaire en matière de politique économie circulaire et Climat air énergie et de valider les valeurs de référence pour ce contrat d'objectifs.

- **Pour Cit'ergie**, l'audit devra être commandé dans un délai de 10 mois après la date de début d'opération du contrat auprès de sa direction régionale. Le bénéficiaire sera accompagné par un conseiller Cit'ergie mis à disposition gratuitement par l'Ademe sur l'ensemble de la période de contractualisation ou partiellement si elle est déjà accompagnée par un conseiller Cit'ergie à la date de début d'opération du contrat.

Les collectivités déjà engagées dans la démarche Cit'ergie, pourront présenter un rapport d'audit déjà réalisé s'il date de moins de trois ans après la date de début d'opération définie au point 5.

- Pour le référentiel Economie Circulaire, les collectivités pourront accéder directement sur la plateforme Optigede. L'audit ne sera pas réalisable avant le 2eme semestre 2021. Il devra être commandé au deuxième semestre 2021.

## 2.5 Des diagnostics territoriaux pour la transition écologique.

Au regard :

- des diagnostics territoriaux existants (SCOT, PLU, PCAET etc.),
- des informations apportées par les référentiels Cit'ergie et économie circulaire sur l'avancement de ces politiques,
- des propositions et échanges issues de la gouvernance mis en place,

Le bénéficiaire complétera ses diagnostics territoriaux afin de concevoir le premier plan d'actions.

## 2.6 Le premier plan d'actions

La collectivité bénéficiaire élaborera son plan d'actions au regard :

- des audits des référentiels,
- des travaux avec la gouvernance interne et externe,
- des diagnostics territoriaux existants et réalisés
- et de ses orientations et politiques structurantes.

Le premier plan d'actions devra concerner au moins une des politiques ou projets majeurs du territoire en indiquant les acteurs mobilisés et les enjeux visés.

# 3 Phase 2 : animation de la dynamique et amélioration continue

## 3.1 La mise en place des plans d'actions

Le référent du bénéficiaire, devra tenir l'ADEME périodiquement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.

Avec la gouvernance interne et externe et les compléments de diagnostics territoriaux que le bénéficiaire initiera, elle continue d'enrichir son plan d'actions sur l'ensemble de la phase 2 en poursuivant la co-construction d'initiatives avec les acteurs du territoire.

Le bénéficiaire rendra compte de ces avancées dans les rapports d'avancement.

## 3.2 La réalisation des audits finaux :

- Le bénéficiaire commandera les audits Cit'ergie et Economie circulaire dans les 3 mois précédant la fin de la phase 2 pour mesurer la progression dans les politiques de transition écologiques qui permettra le versement proportionnel de la part variable selon les critères nationaux prédéfinis au chapitre 7

## 3.3 L'atteinte des objectifs régionaux :

Les collectivités porteuses de la démarche de COT souhaitent retenir 4 indicateurs régionaux selon le schéma suivant :

	Part fixe Année 1	Part variable référentiel ECI	Part variable référentiel Climat Air Energie	Part variable régionale
Scenario à 4 indicateurs régionaux	75 000 €	87 500 €	87 500 €	4 indicateurs : 100 000 €

**Indicateur thématique transversale**

Thématique transversale	Indicateurs/Actions
Formation/Sensibilisation Accompagnement des changements	Développer des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement transverses aux thématiques et tous publics

**Indicateurs thématiques :**

Thématiques sectorielles	Indicateurs/Actions
Déchets	Sensibiliser le grand public au zéro déchet
Mobilité	Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo ou un schéma cyclable
Alimentation durable	Développer une stratégie PAT avec un volet « résilience alimentaire »

Les parts variables des référentiels seront équitablement réparties entre les collectivités partenaires :

	Référentiel ECI / 87 500 €	Référentiel CAE / 87 500 €
CC Gâtinais en Bourgogne	21 875 €	21 875 €
CC Jovinien	21 875 €	21 875 €
CC Vanne Pays d'O	21 875 €	21 875 €
CC Yonne Nord	21 875 €	21 875 €

La répartition de la part liée à l'atteinte des objectifs régionaux sera définie en fin d'année 1.

*Peut être défini par un avenant en fin de phase 1 si pas défini à la signature du contrat.*

*À renseigner par la DR : Spécifier ici les critères des objectifs régionaux pour la part variable. Si volonté de réaliser un versement intermédiaire, préciser les critères des objectifs régionaux intermédiaires*

**Budget prévisionnel de l'opération**

PRECISIONS	TYPE DE DEPENSES	MONTANT
Année 1 – Chargé de projet COT	Ingénierie	45 000 €
Année 1 – Assistant COT	Ingénierie	30 000 €
Année 1 – Dépenses de communication, sensibilisation tout public	Prestations conception graphique et audiovisuelle Organisation de visites et déplacements retours d'expériences Organisation d'une manifestation « COT » sur chaque territoire pour informer, sensibiliser, impliquer le grand public Etc...	30 000 €
Année 1 – Formation élus et agents « culture de la transition »	Prestation d'un intervenant externe pour former aux enjeux climat/énergie/déchets	30 000 €
Année 1 - Etudes et expertise complémentaires	Expertise déchets / ECI complémentaire pour accompagnement référentiel	20 000 €
Année 1 - Etudes et expertise complémentaires thème Agriculture durable (PAT et Grand Paris)	Prestation d'expertise extérieure	45 000 €
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 1</b>	<b>200 000 €</b>
Année 2 – Chargé de projet COT	Ingénierie	45 000 €
Année 2 – Assistant COT (6 mois)	Ingénierie	15 000 €
Année 2 - Etudes et expertise complémentaires thématique	Prestation d'expertise extérieure	45 000 €

efficacité énergétique du patrimoine bâti public		
Année 2 - Etudes et expertises complémentaires thème Mobilité	Prestation d'expertise extérieure / accompagnement à l'élaboration d'un schéma cyclable sur le territoire du COT	45 000 €
Année 2 – Dépenses de communication et de Sensibilisation tout public	Prestations conception graphique et audiovisuelle / organisation de manifestations tout public Organisation et participation à des manifestations « COT » et évènements en lien avec la transition énergétique sur chaque territoire	25 000 €
Année 2 – Formation élus et agents « culture de la transition »	Prestation d'un intervenant externe pour former aux enjeux climat/énergie/déchets	15 000 €
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 2</b>	<b>190 000 €</b>
Années 3 et 4 – Chargé de projet COT	Ingénierie	90 000 €
Année 3 - Etudes et expertise complémentaires thème production énergétique renouvelable	Prestation d'expertise extérieure	40 000 €
Année 3 et 4 – Dépenses de communication	Prestations conception graphique et audiovisuelle, contenu rédactionnel, etc...	20 000 €
	<b>SOUS TOTAL ANNEE 3 et 4</b>	<b>150 000 €</b>
<b>TOTAL Années 1 à 4</b>		<b>540 000 €</b>

## 4 Calendrier de réalisation de l'opération

La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 01/01/2022 au 31/12/2025

**Phase 1** : jusqu'à à 18 mois après le début de l'opération fixée au 01/01/2022.

Validation de la phase 1 à réception des éléments décrits en 8.1 et passage en comité régional (pour les DR mettant cette étape en place)

**Phase 2** : Débute après la validation de la phase 1 et se terminera au maximum 48 mois après le début de l'opération fixée au xx/xx/xxxx

## 5 Engagements du bénéficiaire

Dans un objectif d'échanges de capitalisation et de partage d'expérience, l'animateur identifié dans cette convention s'engage à participer aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l'ADEME au niveau national et régional.

## 6 Objectifs de progression dans les référentiels :

Uniquement pour le cas particulier des groupements d'EPCI (PETR, pays etc..) ajouter le paragraphe ci-dessous :

La progression dans les référentiels sera évaluée pour tous les EPCI constitutifs du territoire du bénéficiaire. Chaque EPCI déterminera son niveau de progression en fonction de son premier audit établi en phase 1. La part variable du bénéficiaire sera proratisée par EPCI selon le tableau ci-dessous « répartition EPCI » dans le point 8 et à transmettre complété avec les rapports de phase 1 et 2.

Les éléments et exemples ci-dessous seront à appliquer pour chaque EPCI constitutif du territoire du bénéficiaire.

Niveaux de progression attendus entre les scores d'audits réalisés en phase 1 et 2.

La progression dans chacun des référentiels Cit'ergie et Economie circulaire est associée à une aide additionnelle variable.

Atteindre ou dépasser la progression attendue permettra de déclencher le versement de la totalité de chaque part variable. Sinon le solde de chaque part variable sera calculé au prorata de la progression attendue dans le niveau correspondant.

Exemple : Si la progression dans Cit'ergie est de 50% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associée à Cit'ergie sera de 50% : Et si la progression dans le référentiel économie circulaire est de 70% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associé sera de 70%.

### ➤ Niveaux de progression pour le référentiel Cit'ergie :

L'audit Cit'ergie fournit une note en pourcentage sur un potentiel de points selon les compétences de la collectivité.

- **Niveau 1** : Avec au premier audit un score entre 0 et 35 % des points (35 inclus), la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de 15 % des points.
- **Niveau 2** : Avec au premier audit un score au-delà de 35 et jusqu'à 50 % des points (50 inclus), la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de 12 % des points.
- **Niveau 3** : Avec au premier audit un score au-delà de 50 et jusqu'à 75% des points (75 inclus), la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de 8 % des points.
- **Niveau 4** : Avec au premier audit un score au-delà de 75% des points, la progression minimum attendue pour obtenir 100% de la part variable est de 4 % des points

#### Exemple de calcul de la note retenue pour le versement

Pour une collectivité notée sur un potentiel de 350 points, le premier audit lui valide 160 points donc 46% des points potentiels et donc se situe dans l'objectif de progression de niveau 2 (entre 35 et 50 % des points).

Elle a donc un objectif de progression de 12% du potentiel de points pour obtenir 100% de la part variable. Pour cela, elle doit passer de 46% à 58 % soit gagner 42 points et passer de 160 points à 202 points sur les 350 potentiels.

Si pour exemple, en audit final, elle progresse finalement de 28 points et donc obtient 188 sur les 350, elle aura donc progressé de 8% des points entre les deux audits. La progression attendue était de 12 % des points.

Elle a donc réalisé 66% de la progression attendue et recevra donc 66% de la part variable (incluant les avances versées dans la phase 2).

### ➤ Niveaux de progression pour le référentiel économie circulaire

Cette partie fera l'objet d'un avenant en 2022

## 7 Rapports à remettre :

### 7.1 Les 3 rapports de la phase 1 :

**1<sup>er</sup> rapport d'avancement : Rapport d'Audit Citergie avec le score atteint – modalités en 3.4**

**2<sup>eme</sup> rapport d'avancement : Rapport d'Audit Label ECI avec le score atteint – modalités en 3.4**

**3<sup>ème</sup> Rapport d'avancement de fin de phase 1 comprendra :**

- Un résumé qualitatif de la période passée et des actions menées, reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage et les orientations envisagées dans la phase 2;
- Liste des membres et rapport des comités de suivi.
- Le nom et fonction du référent et animateur du programme et de l' élu référent.
- Les synthèses des Audits Cit'ergie et Economie Circulaire et les domaines sur lesquels progresser
- Récapitulatif des diagnostics territoriaux existants et complémentaires lancés ou programmés pour développer la politique de transition écologique.
- Rapport d'avancement et de fonctionnement de la gouvernance interne et externe établie et un retour qualitatif sur les apports de celles-ci à la définition des plans d'actions
- Le premier plan d'action, rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats attendus, les étapes, les pilotes, les partenaires; et les interactions dans les politiques du territoire.

### 7.2 Les rapports de la phase 2 :

*Le 1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> rapport d'avancement de la phase 2 comprendront :*

- Un résumé qualitatif de l'action menée pendant cette deuxième période reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage du programme d'actions et les correctifs et orientations envisagées pour la poursuite de la phase 2;
- L'avancement de tous les plans d'actions définis (rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats, les étapes, l'avancement, les pilotes, les partenaires, les résultats, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration envisagées pour lever ces freins, les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite du plan)
- Les actions et investigations supplémentaires
- Un tableau récapitulatif des progressions pour les objectifs régionaux, comme ci-dessous [lorsqu'il y a une demande de versement intermédiaire de la part variable régionale]
- **Pour le 2<sup>eme</sup> rapport, les dates prévisionnelles d'audits de fin de phase 2 devront être programmées.**

Le 1<sup>er</sup> rapport sera remis *12 mois après le début de la phase 2 et le 2<sup>eme</sup> rapport d'avancement 24 mois après le début de la phase 2.*

***Le rapport final à remettre avant la fin de la durée contractuelle dans le respect des règles générales comprendra :***

Les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus actualisés. Il comportera également les éléments suivants :

- Un résumé qualitatif d'une page reprenant les axes forts, les réussites et les difficultés de la mise en œuvre sur les 4 années de la démarche ;
- Les rapports d'Audits Cit'ergie et Economie Circulaire et les axes sur lesquels poursuivre la progression. Les audits sur les référentiels devront être **commandés 3 mois avant l'échéance de la durée de l'opération de 48 mois.**
- Un tableau récapitulatif des progressions dans les référentiels et pour les objectifs régionaux, comme ci-dessous :

## Signataires

Joigny, le 15/02/2022,

**La Directrice régionale de l'ADEME Bourgogne  
Franche-Comté**



Blandine AUBERT

**Le Président  
de la Communauté de communes du Jovinien**



Nicolas SORET

**Le Préfet de l'Yonne,**



Henri PRÉVOST

**Le Président de la Communauté de communes  
de la Vanne et du Pays d'Othe**



Sébastien KARCHER

**Le Président de la Communauté de communes  
du Gâtinais en Bourgogne**



Jean-François CHABOLLE

**Le Président  
de la Communauté de communes Yonne Nord**



Thierry SPAHN

